

**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-12-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)****SÉANCE DU 03 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le trois février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

N° 12/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 27 janvier 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 février 2026

Objet de la délibération :

Renouvellement de la convention avec la ville d'Ornans pour la tonte de l'Espace Ludique et Touristique Nautiloue

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	0
· Dont représenté(e)s	5
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Estelle BOURNEZ par Christophe JOUVIN, Christophe FAIVRE-PIERRET par Angèle LIME, Maxime GROSHENRY par Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET par Jean-Pierre CUNCHON, Patrick SEBILE par Patricia LABERTERIE

Suppléé(e)s

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie LAURENT, Romuald MAUGAIN, Alain MONNIER, Mireille PICARD, James PROUTEAU, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s Jean-Michel BELPOIS, Joel BOLE, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Nathalie KOWAL-BONDY, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah FAIVRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Depuis plusieurs années, une convention annuelle est signée entre la ville d'Ornans et la Communauté de Communes Loue Lison afin d'assurer l'entretien des pelouses de l'espace ludique et touristique.

Il est proposé de reconduire les termes de la convention actuelle pour l'année 2026 :

- Un forfait à 3 600 € pour 15 passages ;
- 33€ l'heure de tonte supplémentaire, dans la limite de 20 heures maximum.

Le projet de convention 2026 a été approuvé en conseil municipal le 10/12/2025.

Considérant la nécessité de renouveler cette convention,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autoriser le Président à signer la convention avec la Ville d'Ornans.

Fait et délibéré en séance, le 03.02.2026

Pour Extrait conforme

Jean-Claude GRENIER

Président